

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOUT 2022**

Le lundi 29 août 2022 s'est tenu à la salle municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance extraordinaire du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents monsieur Michel Chiasson, monsieur Pierre Boudreault, monsieur Gaétan Gauthier, monsieur Rogatien Boulianne, madame Anny-Pier Routhier et monsieur Berthold Allard.

Était également présente madame Christiane Laporte, greffière-trésorière adjointe

22.08.151 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Gauthier et accepté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

22.08.152 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Les états financiers de 2021 ont été présentés au tout début de la rencontre par Mesdames Anne-Marie Belisle et Jennifer Dufour de la firme MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l. L'année s'est terminée avec un léger excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales.

22.08.153 TERRAINS DERRIÈRE LA RUE BESSON

Des résidents de la rue Besson seraient intéressés à acheter une partie des terrains situés derrière leur résidence. Les conseillers sont contre cette possibilité vu l'éventualité d'un développement dans ce secteur.

22.08.154 FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES DANS LES RANGS

Messieurs Rogatien Boulianne et Gaétan Gauthier, du comité de la voirie, vont aller évaluer les secteurs problématiques puis une soumission sera demandé à Monsieur André Ouellet pour les travaux à exécuter.

22.08.155 RÉOLUTION D'ACCEPTATION DE REDDITION DE COMPTE PAVL – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 246 945\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE la compensation versée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE le vérificateur externe a procédé à la vérification des dépenses reliées au dit programme lors de la vérification des états financiers au 31 décembre 2021;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Boudreault

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc atteste auprès du ministère des Transports de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été sur les routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL).

QUE le montant suivant soit autorisé pour la reddition des comptes représentant la somme investie provenant du fonds général de la Municipalité, à savoir :

Dépense de fonctionnement (entretien été/hiver) (Référence p. S51-10 des états financiers)	236 120\$
Dépenses d'investissement nettes relatives à l'entretien d'été de	
16 753\$	

QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'attestation des frais encourus pour 2021.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h35, madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Denise Lamontagne,

Mairesse

Christiane Laporte,

Greffière-trésorière adjointe